

Lot n° : 25

Section : AH

$$N^0 : \quad -$$

Superficie : 400m²

Superficie de plancher maximale : 240m²

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE SALLERTAINNE

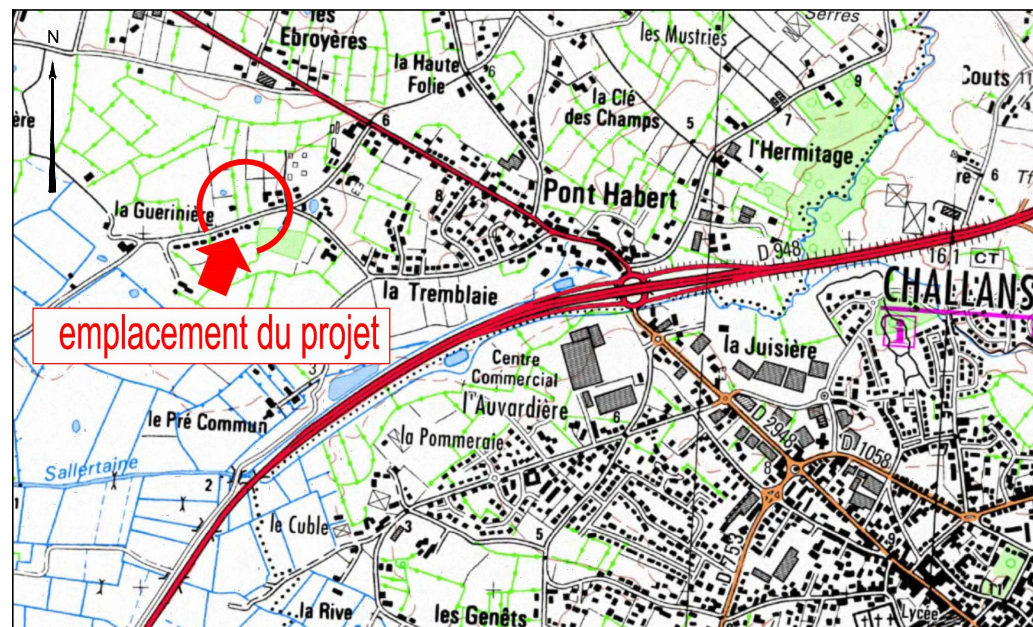
Rue de la Guérinière

Lotissement à usage principal d'habitation "Les Jasmins"

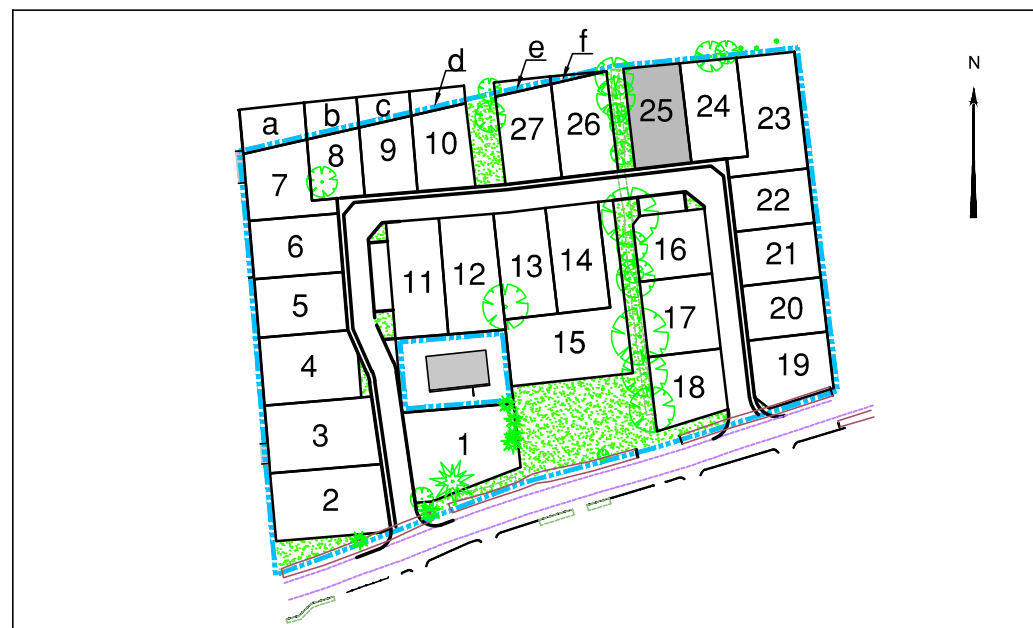
autorisé par arrêté N°PA 085 280 22 C0001 du 10 décembre 2022
modifié par arrêté N°PA (en cours d'instruction)

PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE



Maître d'Ouvrage

LotiPromo

Lotisseur - Aménageur foncier

LOTIPROMO

Pôle Activ'Océan
4 Square John Bardeen
85300 CHALLANS

Maître d'Oeuvre - VRD

AMEAS
19, Chemin du Pain Perdu
85300 CHALLANS
 : 02.28.12.01.46
dupont.ameas@orange.fr

Paysagiste - Conceptrice

Lorraine DONDAINAS



GÉOUEST

DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE

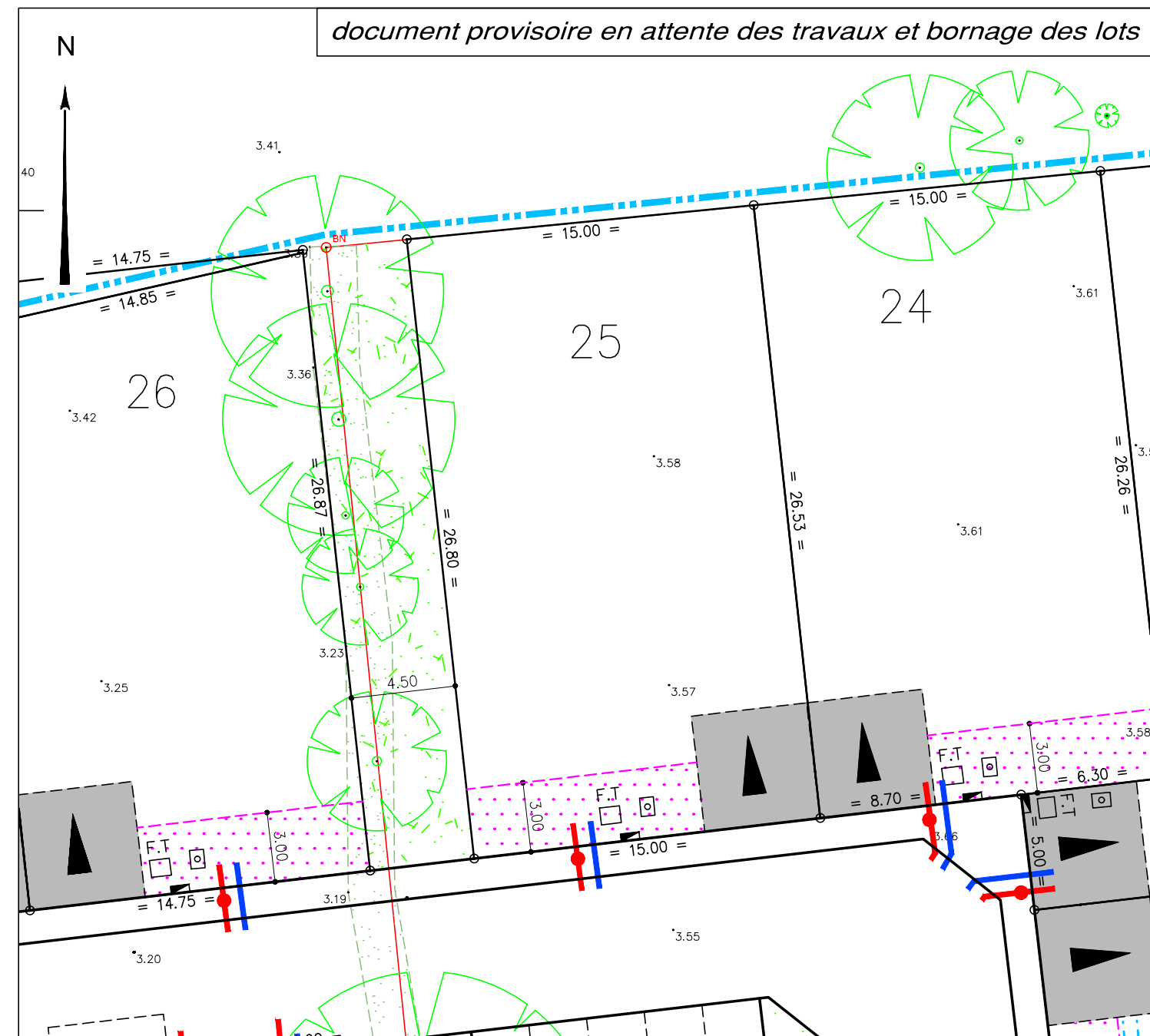
www.geouest.fr

26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

DOSSIER *L22.062*
Référence AUTOCAD *L22062-ind.DWG*

DATE 29/09/2022
DATE DE MODIFICATION 30/03/2023

ECHELLE 1/250



LEGENDE

- | | |
|---|---|
|  | Périmètre du Lotissement |
|  | Accès automobile privatif interdit |
|  | Zone non constructible |
|  | Obligation d'implantation d'une partie de la façade principale de la construction dans la zone définie ou à sa limite |
|  | Etage interdit en limite séparative sur une largeur de 3m |
|  | Zone non constructible de protection de la végétation existante (zone d'implantation possible d'annexes indépendantes à ossature bois ou d'aspect similaire sans fondations). |
|  | Emplacement obligatoire et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum) réalisé en enrobé par l'aménageur |
|  | Emplacement des places de stationnement publiques |
|  | Plantation projetée (emplacement et nombre de principe) |
|  | Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive) |
|  | Végétation existante (confortation possible) |

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- 00.00
- cote terrain naturel
(nivellement effectué avant travaux de viabilité)
-  Boîtier E.D.F.
-  Branchement P.T.T.
-  Branchement Eau Potable
-  Antenne Eaux Usées ø 125 en PVC CR16
avec tabouret à passage direct
-  Antenne Eaux Pluviales ø 160 en CR16
-  Bornes OGE

 *Ouvrages hors sols :*

Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur.
Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).



GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

www.geouest.fr